

Convocation à l'Assemblée générale annuelle 2007 des actionnaires de Gemalto N.V.

Ordre du jour

1. Ouverture de l'Assemblée et annonces
 2. Rapport Annuel 2006
 3. Approbation des comptes annuels 2006 (résolution)
 4. Politique de Dividendes et affectation du Résultat
 5. Quitus aux membres du Conseil d'administration pour le bon accomplissement de leur mission au titre de l'exercice clos
 - a. Quitus au Directeur Général et au Président exécutif pour le bon accomplissement de leur mission au titre de l'exercice clos (résolution)
 - b. Quitus aux membres non dirigeants du Conseil d'administration pour le bon accomplissement de leur mission au titre de l'exercice clos (résolution)
 6. Rémunération des membres exécutifs du Conseil d'administration
 - a. Attribution en 2006 d'options au Directeur Général et au Président exécutif (résolution)
 - b. Modification de la politique de rémunération du Directeur Général (et du Président exécutif) (résolution)
 - c. Confirmation de l'attribution en 2005 d'options au Directeur Général (résolution)
 7. Rémunération des membres non dirigeants du Conseil d'administration
 - a. Attribution d'une rémunération additionnelle unique aux membres non dirigeants du Conseil d'administration (résolution)
 - b. Rémunération des membres du nouveau comité de Stratégies et Fusions Acquisitions (résolution)
 - c. Modification de la structure de rémunération des membres non dirigeants du Conseil d'administration (résolution)
 8. Plans d'Intéressement et d'Actionariat Salarial
 - a. Modification du Plan International d'Intéressement et d'Actionariat Salarial, ainsi que des sous plans (résolution)
 - b. Modification du Plan International d'Achat d'actions, ainsi que des sous plans (résolution)
 - c. Adoption du Plan de Stock options relatif à l'échange d'options Gemplus (résolution)
 9. Renouvellement des membres non exécutifs du Conseil d'administration
 - a. Renouvellement du mandat de Monsieur Michel Soublin jusqu'à l'Assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de 2011 (résolution)
 - b. Renouvellement du mandat de Monsieur Alex Mandl jusqu'à l'Assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de 2011 (résolution)
 - c. Renouvellement du mandat de Monsieur John de Wit jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes de 2011 (résolution)
 10. Fixation du nombre maximum de membres du Conseil d'administration à onze (résolution)
 11. Modification des Statuts de la Société (résolution)
 12. Renouvellement de l'autorisation conférée au Conseil d'administration en vue du rachat d'actions propres (résolution)
 13. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes PWC au titre de l'exercice 2007 (résolution)
- Questions diverses
Clôture de l'Assemblée

Langue - Documents

« La Société » est une société internationale et la langue du groupe est l'anglais. En conséquence, l'Assemblée générale se tiendra dans cette langue. L'ordre du jour complet, comprenant les notes explicatives et la copie du rapport annuel 2006 (incluant les comptes annuels 2006), les informations relatives aux personnes dont la nomination est proposée au Conseil d'administration, le texte complet de la politique de rémunération, la version néerlandaise des modifications proposées des Statuts, ainsi qu'une version non officielle en anglais, sont disponibles gratuitement au siège de la Société (Joop Geesinkweg 541-542, 1096 AX Amsterdam, Pays-Bas), ainsi qu'auprès d'Axalto International S.A.S. (6 rue de la Verrerie, 92190 Meudon, France) et seront publiés sur le site Internet de la Société (www.gemalto.com).

Les actions de la Société peuvent être détenues sous deux formes

- soit nominatives (les titulaires d'actions nominatives sont inscrits dans le registre des actionnaires de « la Société ») ;
- soit conservées par un intermédiaire teneur de compte ou un établissement financier disposant d'un compte ouvert chez Euroclear France S.A. (Ces actions sont inscrites dans le registre de la société au nom d'Euroclear France S.A.).

Les statuts de la Société disposent que seuls les actionnaires inscrits dans le registre des actionnaires peuvent participer à l'Assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent également émettre un pouvoir.

Date limite d'enregistrement

Conformément aux articles 25.3 et 25.4 des statuts de la Société, le Conseil d'administration a décidé que les personnes désirant assister à l'Assemblée et participer aux votes devraient s'inscrire le 16 mai 2007 au plus tard (« Record Date ») dans un registre spécifique, leur qualité ou non d'actionnaire au jour de l'Assemblée n'ayant pas d'incidence. Ceci signifie que les actionnaires doivent détenir les actions à la date du « Record Date », mais cela ne signifie pas que les actions sont bloquées de la « Record Date » jusqu'à la date de l'Assemblée générale des actionnaires.

Admission à l'Assemblée

Actionnaires nominatifs

Chaque actionnaire nominatif recevra par courrier une convocation à l'Assemblée générale des actionnaires, accompagnée de l'ordre du jour complet de l'Assemblée incluant les notes explicatives et de l'indication des les formalités d'enregistrement.

Pour pouvoir voter en personne à l'Assemblée générale, il convient de retourner à NMC, teneur de registre (voir ci-dessous), après l'avoir complété et signé, le formulaire joint à la convocation, pour la date limite d'enregistrement (« Record Date ») au plus tard. La réception de ce formulaire par NMC dans les délais requis vaudra notification à la Société de l'intention de l'actionnaire nominatif d'exercer ses droits de vote et de participation à l'Assemblée générale.

Ceux des actionnaires nominatifs qui voudront se faire représenter par un tiers devront compléter et signer les formulaires de pouvoir et les retourner à NMC pour la date limite d'enregistrement au plus tard. La réception dans les délais requis de ces documents par NMC vaudra notification à la Société de l'intention de l'actionnaire nominatif d'être représenté par un tiers.

Actionnaires détenant leurs actions par l'intermédiaire d'Euroclear France S.A.

Les actionnaires détenant leurs actions par l'intermédiaire d'Euroclear France S.A. ne sont donc pas inscrits dans le registre des actionnaires de la Société. Ils peuvent, cependant, assister à l'Assemblée générale en demandant une procuration à Euroclear France S.A. au moyen d'un formulaire de demande de pouvoir pouvant être obtenu auprès de leur intermédiaire. Ce document, une fois daté et signé, doit parvenir à l'intermédiaire à la date limite d'enregistrement au plus tard.

Une fois la procuration obtenue, ces actionnaires auront le droit d'assister à l'Assemblée et d'exercer personnellement les droits attachés aux actions.

Si un actionnaire au porteur souhaite donner pouvoir à un tiers pour le représenter lors de l'Assemblée générale, il doit communiquer son nom et ses coordonnées au moyen d'une procuration.

Si un actionnaire détenant ses actions par l'intermédiaire d'Euroclear France S.A. souhaite que ce dernier vote en son nom, il doit lui communiquer ses instructions de vote au moyen d'un formulaire d'instructions de vote à demander à son intermédiaire. Ce document, complété et signé, doit être reçu par l'intermédiaire au plus tard à la date limite d'enregistrement.

Les actionnaires détenant leurs actions par l'intermédiaire d'Euroclear France S.A. peuvent également demander auprès de NMC le transfert de leurs actions au nominatif dans le registre des actionnaires. Les formulaires correspondants doivent être réceptionnés par NMC au plus tard le 15 mai 2007, à 17 heures.

Enregistrement et vérification d'identité des personnes assistant à l'Assemblée

L'enregistrement des actionnaires aura lieu entre 9 heures 30 et 10 heures 15 à l'Hôtel Radisson SAS Boeing Avenue 2, Schiphol – Rijk, Pays-Bas, et ne sera plus possible après le début des débats. Les personnes habilitées à assister à l'Assemblée se verront demander de justifier de leur identité et seront tenues de signer la liste de présence. Les détenteurs de pouvoirs ou procurations sont tenus de présenter une copie desdits pouvoirs ou procurations.

Informations des actionnaires

Pour obtenir des informations complémentaires et de la documentation, il convient de s'adresser au teneur de registre, Netherlands Management Company B.V. (NMC), Parnassusstoren, Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam, Pays-Bas (tél. +31 20 575 7124, fax +31 20 420 6190) et les personnes à contacter sont M^{me} Saskia Engel (qui parle l'anglais) ou M^{me} Juliette Hunt (qui parle le français).

Email : registrar.and.shareholder.services@tmf-group.com

Teneur de registre

Le teneur de registre de la Société est Netherlands Management Company B.V. (NMC), dont l'adresse est Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam, Pays-Bas (tél. +31 20 575 7124, fax +31 20 420 6190) et la personne à contacter est M^{me} Saskia Engel (email : Saskia.Engel@TMF-Group.com).